



APPEL du SNUipp-FSU et du SGEN-CFDT

Soutenu par :
FSU, CNT,

Comité des Précaires de l'Education Nationale 64

pas d'EVS au chômage le 30 JUIN
appel du SNUipp-FSU et du SGEN-CFDT
mercredi 23 Mai
Enseignants, AVS, EVS, parents d'élèves...
TOUS CONCERNES, TOUS SOLIDAIRES
MOBILISATION GENERALE de tous les personnels des écoles

30 JUIN :30000 EVS à la porte des écoles en France,
300 dans les Pyrénées-Atlantiques
INNACCEPTABLE ET INTOLERABLE !

Le 1^{er} juillet, il manquera plusieurs centaines de personnels dans les écoles du département, plusieurs dizaines de milliers au niveau national.

Depuis deux ans, la question de la précarité s'est invitée en force dans les écoles avec l'arrivée massive des EVS après celle des aides-éducateurs et des AVS. Des contrats encore plus précaires, des personnels sous-payés, pas formés, sans aucun avenir recrutés en « contrats aidés » pour coûter le moins possible à l'Education nationale, pour faire fonctionner le système à minima !

Avec les EVS, ce sont des contrats de plus en plus courts ; la « gestion des ressources humaines » l'Education nationale participe du développement d'emplois « jetables ». C'est inacceptable pour les précaires, c'est inacceptable pour le Service Public d'Education. Leur avenir, c'est aussi celui de toutes les missions de l'école !

La précarité a changé de nature : de précaires accompagnant faute de recrutements et de moyens suffisants un développement du service public, on est passé à des précaires de substitution ; pour faire fonctionner le système à moindre coût

Les besoins des écoles sont importants : besoin de postes d'enseignants mais aussi de nouveaux emplois administratifs, d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap, d'aides à l'encadrement (sorties scolaires, BCD, ateliers informatiques..).

Pour le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT, aucun EVS ne doit se retrouver au chômage le 30 juin. Dans l'urgence, nous demandons le renouvellement des contrats à la rentrée, de tous ceux qui le souhaitent doit être garanti.

Le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT exigent l'ouverture urgente de négociations pour :

- * la transformation des emplois EVS en emplois statutaires et pérennes de la Fonction Publique
- * la possibilité pour les actuels EVS d'accéder à la formation et au recrutement pour ces emplois statutaires

Travailler plus pour galérer plus!

Voilà la nouvelle formule à la mode libérale de la précarité dans l'Education Nationale : les EVS

Les contrats aidés (Contrats d'Avenir, Contrats d'Accompagnement à l'Emploi, dits E.V.S. Emplois de Vie Scolaire), créés par Jean-Louis Borloo, ont été proposés par l'ANPE comme des contrats « tremplin » vers un emploi durable, avec la possibilité de suivre une formation qualifiante. En fait,

- des contrats de 10 mois et moins arrivant à terme juste après les élections présidentielles et juste avant la fin de l'année scolaire...

-20h/semaine (CAE) ou 26h/semaine (CA)

-salaire: entre 500 et 700 euros.

- aucune formation

Après 2 ans, 10 mois ou 6 mois de bons et loyaux services dans les établissements scolaires, les EVS vont TOUS se retrouver AU CHOMAGE sans avoir eu accès à la moindre formation.

Ce dénouement est à la hauteur du mépris qui a présidé au recrutement de ces personnels et au suivi de leur contrat par l'Inspection Académique, l'ANPE, la CAF et les ASSEDIC, deux exemples:

- Ce n'est qu'à 2 mois du terme de leur contrat que les EVS ont su qu'ils toucheraient une indemnité de perte d'emploi, jusque là aucun des organismes précités n'a été capable de leur donner une information fiable.

- Le tour de passe-passe de la baisse du chômage a créé des situations ubuesques entre les divers services de l'Etat, situations qui pourraient prêter à rire s'il ne s'agissait pas de personnels précaires vivant à la limite du seuil de pauvreté fixé par les organismes officiels... Résultat: on leur a demandé de rembourser des « trop perçus » pouvant atteindre les 1200€, erreurs qui évidemment n'étaient pas de leur fait mais bien de la précipitation du gouvernement dans son entreprise de manipulation des chiffres des demandeurs d'emplois ! Certains ont déjà remboursé, d'autres « auront peut-être la chance de voir leur recours gracieux acceptée et leur ardoise effacée »...nous nous battons pour qu'aucun EVS n'ait à payer les erreurs des différents services de l'état !

Aucun E.V.S. ne doit se retrouver au chômage au 30 juin !

Pour les E.V.S., nous demandons des garanties pour la rentrée prochaine, soit par le renouvellement de leur contrat et leur maintien sur leur école d'affectation avec accompagnement, soit par un dispositif de formation et de qualification.

Pour les écoles, nous demandons des postes pérennes et statutaires ! Le fonctionnement de l'école ne doit pas être soumis à la décision d'un gouvernement de développer ou de renouveler tel ou tel dispositif précaire. Les équipes enseignantes, les élèves ont besoin de la présence de personnels recrutés sur des postes statutaires et pérennes, formés pour assurer les missions diverses qui leur sont confiées, pouvant aller de l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école.

Alors, EVS, AVS, enseignants, parents d'élèves...

Tous concernés, tous solidaires, tous dans la lutte dès le 23 mai !

Pour COMBATTRE CETTE INJUSTICE !

POUR DIRE TOUS ENSEMBLE

OUI A UN VERITABLE CONTRAT DE TRAVAIL !

OUI A LA STABILITE DE L'EMPLOI !

OUI A LA DIGNITE DU SALARIE !